

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFITTE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

13 Février 1873.

ABDICACION DU ROI D'ESPAGNE.

Le roi d'Espagne, Amédée I^{er}, a fait communiquer, le 11 février, aux Cortès, le Message qui contient son abdication.

Le roi déclare qu'en présence de la lutte croissante des partis il juge que de nouveaux efforts pour rétablir l'ordre et le calme dans le pays seraient stériles. Ferme et résolu, du reste, à respecter la constitution et à repousser toute mesure illégale, il renonce à la couronne d'Espagne, pour lui et ses héritiers.

Après cette communication si grave, la Chambre des sénateurs a été invitée par la Chambre des députés à se joindre à elle. Les deux assemblées réunies ont accepté, à l'unanimité, la renonciation du roi. En même temps, elles se déclaraient souveraines.

La forme de gouvernement qu'il convenait d'accepter ne paraît pas avoir été longtemps débattue. Les députés républicains, répudiant les doctrines et les procédés des radicaux de notre pays, se sont déclarés prêts à soutenir tout gouvernement capable de maintenir l'ordre. Ils ont ajouté que la patrie était au-dessus de tout. « L'essai loyal, » inventé par nous, a été aussitôt proposé, pour parer à la vacance du trône.

D'après les dernières dépêches, la République aurait été proclamée.

Quoi qu'il en soit, l'ordre règne à Madrid.

Les faits, depuis longtemps prévus, qui viennent de se produire en Espagne, sont de nature à préoccuper tous les cabinets d'Europe. Nous nous réservons d'en apprécier l'importance et les résultats.

(Courrier de France.)

L'abdication du roi Amédée est aujourd'hui officielle. La République est proclamée en Espagne. Voici les graves dépêches qui sont transmises de Madrid :

Madrid, 11 février, 11 h., mat.

La *Correspondencia* croit savoir que, si le roi quitte l'Espagne, il sera accompagné de MM. Zorilla, Gandara, Ricco et autres.

On dit que M. Castelar n'acceptera aucun poste si la République est proclamée.

On croit que M. Rivero sera nommé président du nouveau cabinet.

La nuit s'est passée sans aucun désordre ni aucun symptôme alarmant pour la tranquillité.

Madrid, 11 février, 11 h. 30, mat.

Le Congrès s'est constitué en permanence; il a nommé une commission composée des membres du bureau et de cinquante députés chargés d'attendre que le ministère se présente pour continuer la séance.

L'*ayuntamiento* de Madrid s'est constitué en séance permanente secrète et ne se séparera pas avant que les Cortès aient pris une décision.

Le conseil des ministres se réunit ce matin pour arrêter la forme de présentation du message royal qui est déjà rédigé.

SÉANCE SOLENNELLE DES CORTÈS.

Madrid, 11 février, soir.

Chambre des députés. — Lecture est donnée du Message du roi. Le Message dit que c'a été un grand honneur pour le roi Amédée d'être appelé à régir les destinées de ce pays, bien qu'il soit profondément troublé. Il était décidé à observer son serment de respecter la constitution, croyant que la loyauté suppléerait à son inexpérience. Son bon désir l'a trompé, car l'Espagne est en lutte continuelle. Si les adversaires qu'il a à combattre étaient étrangers, il n'abandonnerait pas le combat; mais ce sont des Espagnols; il ne veut pas être le roi d'un parti, ni agir illégalement; il croit que tous ses efforts seraient stériles; il renonce donc à la couronne pour lui et ses héritiers.

Le président propose d'envoyer le Message au sénat et de réunir les deux chambres qui assumeront la souveraineté.

M. Salaverria déclare, au nom de son parti, qu'il désire qu'on agisse légalement; il appuiera le gouvernement qui maintiendra l'ordre social et l'intégrité de la patrie.

M. Ulloa fait des déclarations analogues; il dit que la patrie est au-dessus de tout. (Applaudissements.)

M. Castelar se réjouit de l'attitude des conservateurs dans le Congrès.

Les sénateurs et les députés étant réunis, le président du Sénat se place à côté du président de la Chambre des députés qui déclare que les deux Chambres réunies se constituent en Cortès souveraines d'Espagne.

M. Martos annonce que M. Zorilla ne peut pas se rendre à la séance; il dit que le roi a manifesté la ferme résolution de renoncer à la couronne, et que les ministres ont donné leur démission; il fait des vœux en faveur de la liberté.

La renonciation du roi est acceptée par les Cortès à l'unanimité; les Cortès nomment une commission chargée de rédiger la réponse au Message.

Les Cortès nomment une commission pour accompagner le roi jusqu'à la frontière.

M. Pi-Margall appuie la proposition tendant à déclarer que l'Assemblée nationale assume tous les pouvoirs; qu'elle nommera un gouvernement responsable et qu'une autre assemblée sera chargée de déterminer la forme de la République (*sic*).

La proposition est divisée en deux parties: la première partie établit la République et porte que l'Assemblée assume tous les pouvoirs; cette proposition est adoptée par 256 voix contre 32.

M. Salmero appuie cette proposition; il recommande l'union et la réconciliation de tous les partis autour de la bannière républicaine. Il ajoute: « Il n'y a pas de républicains de la veille, nous sommes tous Espagnols. »

M. Zorilla demande qu'avant de voter on nomme le gouvernement.

M. Rivero dit que le président des Cortès répond de l'ordre public.

M. Zorilla insiste.

M. Zorilla fait appel au patriotisme et non aux partis. Il ordonne à M. Zorilla de reprendre sa place au banc ministériel.

M. Martos déplore l'emploi de formes tyranniques au moment où la monarchie finit.

M. Rivero abandonne alors son siège présidentiel et quitte la salle des Cortès.

M. Figuerola le remplace.

Un télégramme du comte de Rius, major domo du roi Amédée annonce que le roi et la reine, ainsi que leurs enfants, doivent quitter Madrid ce matin, à 6 heures, et qu'il aura l'honneur de les accompagner.

Bulletin politique.

A VERSAILLES.

M. Thiers accepte-t-il le projet de la commission des Trente? réclame-t-il au contraire l'adoption pure et simple de l'article 4 avec la rédaction de M. Dufaure? Tel est le sujet de toutes les conversations à Versailles.

Les uns, et nous parlons de la grande majorité de l'Assemblée, affirment que la conciliation est entièrement faite; que M. de Broglie a vu dimanche le Président de la République, et que, de leur entretien qui a été des plus courtois, le rapporteur de la commission des Trente a emporté la certitude que M. Thiers ne soulèvera pas de conflit lors de la discussion devant l'Assemblée.

Les autres, au contraire, c'est-à-dire les radicaux, la gauche modérée et même le centre gauche (Christophle), ont tellement peur que le Président de la République ne s'entende avec la droite, que, tout en affirmant que le gouvernement n'acceptera pas l'article 4 du projet de la commission, ils se déclarent résolus à reprendre pour leur propre compte la rédaction de M. Dufaure, si le vice-président du conseil n'en fait pas une affaire personnelle.

Le conseil des ministres s'est réuni lundi pour délibérer sur cette grave question; rien n'a transpiré quant à la résolution qui a été prise, mais les symptômes sont bons, et l'ardeur avec laquelle la gauche se remue pour empêcher même une transaction nous paraissent d'un excellent augure pour la terminaison finale de la crise constitutionnelle inaugurée par le message du 13 novembre.

Les comptes-rendus des diverses réunions parlementaires qui ont eu lieu peignent, du reste, la situation de la façon la plus claire.

Le centre droit ne veut pas s'occuper des travaux de la commission des Trente; il attend qu'un membre de cette commission le saisisse de la question. En d'autres termes, le centre droit ne veut prendre aucune décision avant d'être fixé sur les intentions définitives du Président de la République.

Le centre gauche (Christophle) approuve tout.... ce que demande M. Thiers; il soutiendra les amendements que le Président a présentés, il soutiendra même ceux qu'il a abandonnés, et surtout l'article 4. Le centre gauche (Christophle) est plus royaliste que le roi.

Le centre gauche (Casimir Périer) approuve les travaux de la commission, avec cette seule réserve qu'il voudrait que la question de la transmission des pouvoirs fût réglée d'une manière quelconque; le centre gauche (Périer) n'admet pas que l'Assemblée actuelle puisse se séparer avant que celle qui lui succédera ne soit réunie; il n'y aura donc qu'un] intérim excessive-

ment court, auquel il voudrait qu'il fût pourvu.

Plusieurs membres de cette dernière réunion désiraient aussi que le cas de décès ou de démission de M. Thiers fût prévu, et que son successeur fût choisi et déjà désigné. Ils inclineraient beaucoup vers M. Dufaure, vice-président du conseil, lequel réunit la double qualité d'être agréable à la majorité et à M. Thiers.

L'Union républicaine garde le secret sur ses délibérations; cependant on sait que dans la réunion de lundi, elle a résolu de faire de grands efforts pour empêcher l'entente de s'établir.

En somme, M. Thiers et la majorité ont le plus grand intérêt à se mettre d'accord; la gauche au contraire désire un conflit qui lui permettrait de voter la deuxième Chambre et la réforme électorale sans se compromettre aux yeux de ses électeurs.

Nous persistons à avoir confiance dans le résultat final, et à croire que le projet de la commission des Trente ne sera pas combattu par le gouvernement.

(Paris-Journal.)

Chronique générale.

Le centre droit s'est réuni lundi sous la présidence de M. Batbie.

La plus grande partie de la séance a été consacrée au choix du candidat qui devra être porté par la réunion pour les fonctions de secrétaire de l'Assemblée en remplacement de M. de Barante, qui avait annoncé l'intention de ne plus se présenter aux suffrages de ses collègues. M. Grivart a été désigné comme candidat de la réunion.

Un échange d'observations a eu lieu entre MM. Target, de la Germonière et Beulé, sur la question soumise à la commission du budget, relativement à la demande de M. Tolain, pour une subvention destinée à l'envoi de contre-maîtres à l'exposition de Vienne.

L'Assemblée va prochainement discuter le traité de commerce avec l'Angleterre. Cette discussion amènera probablement un conflit entre l'Assemblée et le gouvernement.

Peut-être M. Thiers sacrifiera-t-il le ministre des affaires étrangères, mais nous ne croyons pas qu'il obtienne l'approbation du traité.

Un républicain convaincu (il paraît qu'il y en a) disait hier :

— Je ne céderai pas sur cette question; j'irai, s'il le faut, jusqu'à accepter la démission du Président.

Voici, d'après l'*Evènement*, dans quelles circonstances la démission de M. Husson, dont le remplacement est officiellement constaté par un décret, a été amenée :

« M. Calmon, qui a le projet de réorganiser de fond en comble les bureaux de l'Hôtel-de-Ville, ayant exprimé devant son secrétaire-général l'intention de réunir la direction du personnel à son cabinet — ainsi que cela existe au ministère de l'intérieur — M. Husson fit la plus vive opposition à cette mesure, et en présence de l'insistance de M. Calmon, il crut devoir offrir sa démis-

sion que le préfet crut également devoir accepter.

» Au dernier moment, nous apprenons que M. Noyon, trésorier municipal de la ville de Paris, suit M. Husson dans sa disgrâce. »

M. Bardoux disait dans les couloirs que la commission électorale refusait de communiquer son travail à la commission des Trente et qu'elle donnerait plutôt sa démission que d'être fondue avec elle.

Cela importe peu, car les projets principaux de la réforme électorale seront abordés dans la discussion publique du projet de loi municipale de M. Desjardins.

On dit que le rapport de la commission des Trente sera convenable pour M. Thiers, qui prépare cependant une campagne contre la droite.

Il y a eu une entrevue avec les délégués de la gauche républicaine et des deux centres gauches, et a tenu lundi un conseil des ministres.

Les habitués de la présidence disent que ce rapport sera soumis officieusement au Président de la République.

M. Thiers prépare en ce moment un projet d'installation à Saint-Cloud des deux Assemblées et du gouvernement. Le montant des dépenses nécessaires à la réalisation de ce projet ne dépasserait pas trois millions et demi.

M. Thiers est, dit-on, très-encouragé par un député, M. Broët, qui a eu la première idée de cette installation.

M. Thiers, sur la proposition du ministre de l'instruction publique, a signé plusieurs nominations dans le corps universitaire. Il a accordé trois croix d'officiers et onze de chevaliers.

Deux officiers et sept chevaliers appartiennent au corps enseignant de Paris.

Un traité de commerce et de navigation a été signé le 5 février, à Bruxelles, entre la France et la Belgique.

Voici un mot prononcé hier par un député de la gauche, et, dans la sincérité d'une conversation intime, il exprime le sentiment de beaucoup :

« J'aime bien M. Thiers, a dit M. B...; mais s'il ne fait pas une République comme je l'aime, je demande le retour de Henri V, et il ne manquerait pas de sympathie. »

La gauche le nie dans ses journaux, mais elle est forcée de se l'avouer à elle-même. M. B... ne savait pas de qui il était entendu.

Un mot de M. Guizot :

« Ce qui fait la grande difficulté de l'entente entre M. Thiers et l'Assemblée, c'est que M. Thiers veut en même temps commander les deux armées ennemies. »

Un télégramme de Vienne a annoncé la mort de l'impératrice Caroline-Auguste, grand-mère de l'empereur d'Autriche.

L'impératrice, qui s'est éteinte à l'âge de quatre-vingt-un an, était la veuve de François I^{er}. Ce souverain portait depuis le mois de juillet 1702 le titre d'empereur d'Allemagne sous le nom de François II; il renonça à la couronne germanique au mois d'août 1806, et fut le premier empereur d'Autriche.

Il existe encore à Vienne deux impératrices : Elisabeth, femme du souverain régnant, et Marie-Anne, épouse de Ferdinand, qui abdiqua en 1848.

L'ex-roi François II, de Naples, dont un journal anglais annonçait la mort, est attendu prochainement à Paris.

Le prince de Monaco vient d'interdire à la fille Emma Cruch, dite Cora Pearl, le séjour dans ses États.

La neige tombe dans différentes parties de la France, surtout vers le nord.

Un voyageur, arrivant du département de la Somme, nous fait part des faits suivants : de Villiers à Corbie et Amiens, les chemins sont couverts de plus de deux mètres de neige. Le train du chemin de fer de Tergnier à Amiens a éprouvé un retard de trois heures et demie.

Les machines balayeuses, lancées sur leur parcours, n'avaient pas plutôt déblayé les rails que le vent nord-est lançait sur la voie de nouvelles couches qui rendaient ces travaux à peu près inutiles.

M. le préfet de la Seine fait afficher en ce moment une ancienne ordonnance sur l'enlèvement des neiges.

En même temps, on expérimente avec le plus grand succès, sur les asphaltes et chaussées bitumées du boulevard Saint-Michel, le nouveau chasse-neige en caoutchouc, sorte de râteau terminé par une bande en caoutchouc d'un mètre de long, qui remplace avec avantage les pelles et les balais. L'administration de la salubrité a pris toutes les précautions pour faire enlever les neiges jour par jour, et les faire jeter à la Seine au fur et à mesure.

LES FRÈRES.

On a eu, dans ces derniers jours, en France, l'utile et belle pensée d'élever un monument public à l'honneur du vénérable abbé de la Salle, qui a fondé l'institution des Frères pour l'enseignement de l'enfance.

Riches et pauvres, prêtres et fidèles, tous les rangs de la société française se sont empressés, en souscrivant, de témoigner hautement de leurs sympathies et de leur reconnaissance pour les Frères. — « Je dois tout ce que je sais à l'enseignement des Frères, écrivait un ancien élève, j'envoie de grand cœur ma modeste offrande en témoignage de ma reconnaissance. »

Des conseils municipaux ont tenu à prendre part à cette manifestation en faveur des Frères. Le conseil municipal de Bayonne, en votant une somme pour le monument, a rappelé, par l'organe du maire, « les services rendus à la population bayonnaise par les Frères dont le zèle et le dévouement ne se sont pas ralentis un seul instant depuis plus d'un demi-siècle qu'ils ont été appelés à Bayonne. »

Des instituteurs laïques et les professeurs laïques du pensionnat de Passy ont également envoyé leurs offrandes. Ils ont ainsi protesté contre le mensonge et l'absurdité qui consiste à dire que l'enseignement laïque signifie, comme le veulent ses patrons : enseignement sans religion.

D'Alger, cette ville autrefois le repaire des bandits de la mer, le gouverneur général, les membres du conseil général, et même des musulmans et des israélites, ont envoyé leurs offrandes. Ils voient dans les Frères des Ecoles chrétiennes de vrais ouvriers de la civilisation. Ils ont cru devoir le déclarer à la face de la France.

L'Italie, la Belgique, l'Angleterre et l'Amérique se sont associées par leurs souscriptions à l'hommage rendu de toute part à l'abbé de la Salle, fondateur des Frères.

Faut-il, tandis que le monde s'unit dans un vaste sentiment de reconnaissance pour les Frères, les voir indignement méconnus et combattus en France, sous nos yeux ? On conteste à l'enseignement religieux son droit de cité, sa place au soleil ; par un odieux déni de justice, on lui refuse jusqu'à une obole du budget auquel un si large crédit est ouvert pour les établissements laïques.

Et les gens qui agissent ainsi se disent libéraux !

Nouvelles militaires.

On sait que l'on s'occupe, depuis quelque temps, de la reconstitution générale des musiques de l'armée ; un grand nombre de régiments ont déjà réorganisé leur corps de musique, et si beaucoup d'autres n'ont encore ni fanfares ni corps d'harmonie, cela tient uniquement à la rareté des musiciens aptes à les diriger.

A cet effet, il a été décidé au ministère de la guerre que des concours auraient lieu au Conservatoire de musique entre les candidats qui se présenteront pour remplir cette

fonction. De cette manière, on espère pouvoir compléter en très-peu de temps le personnel des chefs de musique de l'armée.

Le premier concours aura lieu, dit-on, au commencement du mois de mars.

Des dispositions viennent d'être prises par le ministre de la guerre pour assurer cette année, comme tous les ans, le recrutement des compagnies de cavaliers de remonte.

Les régiments de cavalerie de ligne et de cavalerie légère fourniront chacun douze hommes.

Les régiments d'artillerie et du train des équipages militaires en fourniront cinq.

Nous lisons dans le *Moniteur universel* :

La nouvelle publiée par les journaux de Tours annonçant que cette ville était désignée pour recevoir deux régiments d'artillerie a vivement ému les villes qui avaient fait auprès du ministère de la guerre des démarches en vue d'une faveur semblable.

Le préfet de la Charente et les délégués du conseil municipal d'Angoulême viennent de partir pour Versailles afin de mettre sous les yeux du ministre de la guerre l'avantage que présente la ville pour un casernement d'artillerie. Orléans, qui avait déjà voté 400,000 francs, vient d'en voter 200,000 autres pour participer aux frais d'un établissement pareil. Une dépêche nous apprend que Saintes, de son côté, vient de voter 700,000 francs.

Les avantages nombreux qu'une ville doit retirer de la présence d'une garnison justifient ces charges énormes que certains conseils municipaux s'imposent.

Les villes dans lesquelles M. le ministre de la guerre a décidé d'établir des écoles d'artillerie sont, jusqu'à présent : Nîmes, Montpellier, Caen, Tours, Orléans, Le Mans et Poitiers.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 11 février.

Il est procédé au tirage au sort des bureaux.

MM. Hervé de Saisy et Pory-Papy demandent que le gouvernement français envoie ses félicitations au gouvernement espagnol au sujet de la grande mesure qu'il vient de prendre : l'abolition de l'esclavage dans ses possessions américaines. Ils réclament l'urgence pour leur proposition.

M. Bethmont fait observer que l'abolition est proposée aux Cortès et non adoptée.

L'urgence est mise aux voix et rejetée.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la publicité des débats de l'Assemblée.

M. Noël Parfait. — La commission s'est bien écartée de son but primitif, qui était de donner le plus d'extension possible à la publicité de nos séances, puisqu'elle est arrivée à ressusciter un fâcheux sénatus-consulte de l'empire.

L'orateur reprend les arguments présentés hier par M. Corne et insiste par-dessus tout sur l'impossibilité, pour les journaux de province non quotidiens, de publier le compte-rendu sommaire ; il fait remarquer que beaucoup d'entre eux seront obligés de renoncer à la politique ; que les uns, les plus honnêtes, cesseront de paraître ; que les autres ouvriront leurs colonnes à une littérature malsaine et corruptrice.

Les inconvénients de la liberté des comptes-rendus sont bien compensés par le droit de rectification dont chacun peut user.

M. Théry, rapporteur, défend le projet de loi en alléguant les infidélités des comptes-rendus des journaux, et la nécessité de faire parvenir au pays la connaissance exacte des débats de l'Assemblée.

M. Savary. — Messieurs, la commission a voulu porter remède à un mal très-réel, elle s'est inquiétée de la reproduction des comptes rendus infidèles qui travestissent nos séances ; elle s'est inquiétée aussi des articles insérés en première page, qui jettent souvent le ridicule sur les orateurs.

Recherchons seulement si le remède qu'elle propose atteindrait le but qu'elle veut atteindre et n'arriverait pas au contraire à la destruction de la presse provinciale.

La commission vous demande que les journaux

pour discuter les débats de l'Assemblée soient obligés d'insérer le compte-rendu *in extenso* ou le compte-rendu analytique ; la chose serait possible pour les grands journaux de Paris, mais, à mon avis, elle ne serait pas efficace.

Mais les journaux de département n'ont ni les ressources ni les abonnés des journaux de Paris ; ils sont de moindre format ; ils ne sont pas tous quotidiens ; ils ne pourraient insérer les comptes-rendus sans s'imposer des sacrifices qui entraîneraient la cessation de leur publication.

M. le rapporteur nous dit qu'il est nécessaire que le compte-rendu fasse la contre-partie de la correspondance de Versailles ; il y aurait beaucoup à répondre en principe ; mais en fait, de deux choses l'une, ou le compte-rendu sera très-sommaire et ne donnera aucune idée des discours prononcés, ou il sera assez long et ne pourra être inséré dans le *Journal officiel*. Le compte-rendu sommaire, d'ailleurs, qui serait le seul pratique, ne peut être officiel, car il suppose un travail de rédaction et d'appréciation personnel à ceux qui le font.

On nous dit que cela était pratiqué sous l'Empire, c'est vrai, mais cela l'était à trois conditions, que la commission repousse : des poursuites exercées contre les comptes-rendus parasites, parallèles ou autres que M. Rouher jugeait comme le corollaire indispensable de l'obligation du compte-rendu ; la seconde condition, c'était la tolérance administrative pour ceux des journaux qui soutenaient le gouvernement et qui discutaient les débats des Chambres sans publier de comptes-rendus ; enfin, c'était le peu d'importance des débats du Corps-Législatif sous l'Empire. Vos séances ont, au contraire, un tel intérêt qu'il n'est pas possible que les journaux soient obligés, pour en parler, d'attendre le compte-rendu obligatoire. (Très-bien ! sur de nombreux bancs.)

M. le marquis de Dampierre. — La situation est difficile, mais vous ne pouvez pas prendre votre parti de voir vos débats travestis ; s'il y a des inconvénients, il y a aussi des remèdes.

La clôture de la discussion générale est prononcée.

L'Assemblée est consultée sur la question de savoir si l'on passera à la discussion des articles ; un scrutin est demandé, en voici le résultat :

Nombre de votants : 610

Majorité absolue : 306

Pour : 293

Contre : 317

L'Assemblée décide qu'elle ne passera pas à la discussion des articles.

M. Bethmont. — J'étais partisan du compte-rendu obligatoire, l'Assemblée l'a repoussé, je m'incline ; mais nous devons être unanimes contre ces faux comptes-rendus (Exclamations) ; le compte-rendu analytique est un chef-d'œuvre de rédaction, mettez-le tous les soirs (Interruptions) à la disposition de tous les journaux, et alors ils ne pourront plus arguer de leur bonne foi ; il faut aussi l'envoyer à tous les députés.

M. Raoul Duval. — Nous étions saisis d'un projet de loi présenté par le gouvernement et dont la commission avait été saisie ; nous venons de refuser de passer à la discussion d'un projet de loi tout-à-fait distinct.

M. le ministre de l'intérieur a fait un traité pour l'impression du *Journal officiel* ; il faut que l'Assemblée se prononce.

M. Vitet. — La commission a fait son rapport, il faudrait une nouvelle proposition du gouvernement.

M. Savary. — La commission était saisie de deux projets, l'un que vous avez rejeté, l'autre sur lequel elle vous proposait de statuer par préterition. Je vous demande donc de remettre la discussion de ce dernier à tel délai que vous voudrez pour entendre les conclusions de la commission.

M. Théry. — La commission a déclaré que l'Assemblée devait se déclarer incompétente, l'Assemblée doit voir si son vote permet de discuter une partie du rapport.

M. Baragnon demande l'urgence pour une proposition tendant à trouver le meilleur moyen de publicité pour les débats de l'Assemblée et de mettre à la disposition des journaux les comptes-rendus *in extenso* et analytiques. (Exclamations.) Si on me fait des objections, je retire la première partie de ma proposition.

M. de Kergorlay demande qu'on ne substitue pas une résolution déposée ainsi sur le bureau au projet présenté par la commission, et qui vient d'être refusé.

M. Baragnon pense que l'on peut adopter immédiatement la résolution qu'il propose.

La résolution est mise aux voix et adoptée.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. le Préfet de Maine-et-Loire vient d'adresser à MM. les maires du département la circulaire suivante :

La reconstruction ou l'amélioration des maisons d'école doit être l'objet de nos constantes préoccupations. Il a été beaucoup fait depuis vingt ans dans ce sens ; il reste encore beaucoup à faire. Or, le temps presse et il faut agir.

Les avantages d'ordre moral résultent en partie de l'ordre matériel. Ce n'est pas seulement le corps de l'enfant qui souffre dans un bâtiment mal éclairé, mal aéré, mal situé : son esprit y languit. Il prend en haine le chemin de l'école et en dégoût les exercices scolaires : les premières études, toujours si pénibles, ont besoin qu'on les rende attrayantes.

La religion et la morale ne peuvent que gagner à être enseignées dans des locaux convenables. Il est de bonnes habitudes qui s'acquièrent malaisément dans un milieu peu fait pour elles.

C'est ainsi qu'un local malsain et malpropre désapprend à l'enfant l'hygiène et la propreté si souvent recommandées. L'absence de cartes géographiques, de globes terrestres, d'ustensiles arithmétiques et métriques sont la cause d'un enseignement abstrait, sans mouvement et sans fruit : le zèle et le talent des maîtres sont des remèdes impuissants.

Je crois donc le moment venu de faire un énergique effort dans le sens d'une réforme prompt et radicale, partout où la nécessité en sera démontrée.

Achevons notre réseau d'écoles comme nous achèverons dans peu de temps, je l'espère, notre réseau de voies de communication.

Il faut que notre département, inscrit au premier rang pour la richesse, le travail, le patriotisme, occupe la même place pour la culture intellectuelle, pour la valeur matérielle et morale de ses écoles.

Comptez sur mon concours absolu et dévoué dans cette œuvre essentiellement nationale, comme je me plais à compter sur le vôtre.

Les autorités préposées à la commune, au département, à l'Etat, doivent tendre vers un but commun et s'associer pour l'atteindre.

Vous trouverez ci-joint des cadres à remplir. Ils embrassent toutes les améliorations que peuvent réclamer la maison d'école, le mobilier scolaire, le logement du maître ; ils mentionnent la dépense présumée et la part contributive que pourrait supporter le budget municipal.

Ces deux derniers points seront de votre part l'objet d'une étude consciencieuse.

L'heure présente réclame des sacrifices aux communes comme aux particuliers, et, de toutes les dépenses publiques, vous savez qu'il n'y en a pas de plus respectable ni de plus fructueuse que celle qui a pour objet l'enseignement populaire. L'avenir du pays, sa régénération en dépendent.

Les plus petites communes, les moins riches auront à cœur de suivre, dans la mesure de leurs forces et de leurs besoins, l'exemple des grandes villes. Le concours de l'Etat et du département est assuré aux communes dans la proportion des dépenses qu'elles s'imposeront à elles-mêmes.

En communiquant cette circulaire à MM. les sous-préfets, je les invite à se mettre à votre disposition pour tous les renseignements qui pourraient vous être utiles.

M. l'inspecteur d'Académie fait la même recommandation à MM. les inspecteurs primaires du département.

Enfin, nous ferons à MM. les délégués cantonaux un appel qui sera entendu, et de toutes ces bonnes volontés réunies sortira, nous en sommes sûrs, une œuvre féconde en excellents résultats.

Recevez, messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le préfet : Baron L. LE GUAY.

LES OISEAUX DE PASSAGE.

Voici la chasse fermée. Le chasseur attend avec impatience les oiseaux de passage.

Il nous semble à ce propos très-intéressant de rappeler une délibération du conseil général de la Seine-Inférieure, du mois dernier, qui pourrait bien modifier les projets des chasseurs.

Ce conseil vient, en effet, de prendre une

délibération relative au projet de protection internationale des oiseaux de passage.

L'utilité que présentent ces oiseaux en détruisant des myriades d'insectes est aujourd'hui un fait incontestable.

La délibération du conseil général de la Seine-Inférieure porte qu'il est indispensable qu'une convention internationale intervienne pour assurer la protection de ces oiseaux dans les diverses régions qu'ils traversent, et propose de renvoyer le projet au préfet pour qu'il fasse un règlement à cet égard.

Si l'exemple est suivi et que ce règlement soit adopté partout, les chasseurs pourront définitivement renoncer à la chasse des oiseaux de passage.

Hier matin, vers onze heures, une tentative de meurtre a eu lieu sur la place du Château, à Angers. Voici les renseignements que nous avons pu recueillir.

Deux ouvriers cordonniers qui travaillaient dans le même atelier, rue d'Anjou, se sont pris de querelle, en sortant pour aller déjeuner. L'un d'eux, Poisson, poussé sans doute à bout par son camarade, lui porte au visage un violent coup de poing qui fait jaillir le sang. Celui-ci riposte par un coup de tranche à la hanche et s'enfuit à toutes jambes.

Leurs camarades qui n'avaient pu prévenir cet acte sauvage emportent le blessé dans la pharmacie Herrouet, rue Saint-Aubin, où les premiers soins lui sont donnés en attendant l'arrivée de M. le docteur Meleux qu'on était allé chercher.

M. Meleux est arrivé au bout d'un quart d'heure. Il a dû recoudre avec du fil les bords de la plaie, qui n'avait pas moins de six centimètres de largeur.

Ce premier pansement achevé, le blessé a été transporté à l'hôpital.

L'auteur de cette tentative de meurtre a été arrêté quelques instants après.

(L'Etoile.)

On lit dans l'Union libérale :

« Nous apprenons la mort de M. Archambault, ancien censeur des études au lycée de Tours, décédé à Chinon le 8 courant, dans sa 78^e année.

» M. Archambault s'était retiré depuis quelques années à Chinon, son pays natal, laissant dans notre ville, où il avait acquis l'estime générale comme censeur et comme adjoint au maire, les meilleurs souvenirs. C'était un esprit distingué, très-érudit, plein de finesse et parfois empreint de causticité rabelaisienne, un observateur adroit et profond, un cœur attrayant et spirituel. »

Un discours a été prononcé, sur la tombe de M. Archambault, par M. Doucet, principal du collège de Chinon.

Les Angevins sont justement enthousiastes des artistes qu'ils possèdent. Voici les lignes qu'un de leurs journaux publie sur la représentation au bénéfice de M^{me} Cifolelli :

« Jamais à Angers on n'avait vu et on ne reverra peut-être jamais une représentation comme celle de samedi.

» Jamais la salle n'avait été remplie de la sorte, jamais enthousiasme n'avait été plus grand.

» Dès l'entrée en scène de M^{me} Cifolelli, un tonnerre d'applaudissements a éclaté de toute part, et c'est sous le coup d'une émotion bien vive et bien naturelle que notre première chanteuse s'est vue littéralement couverte de fleurs.

» Une belle parure a été offerte à M^{me} Cifolelli, qui ne savait trop comment remercier le public angevin de cette ovation splendide et de cette admiration enthousiaste. Nous avons vu le moment où elle allait être dans l'impossibilité de commencer son rôle, tellement elle était émue et touchée de ces gracieuses et unanimes démonstrations.

» Jamais peut-être, dans sa longue et brillante carrière d'artiste, M^{me} Cifolelli ne s'était trouvée à pareille fête.

» La représentation a été pour elle un long triomphe et les fleurs n'ont cessé de pleuvoir pendant toute la durée du spectacle et particulièrement après l'air concertant avec flûte du troisième acte.

» Décidément les Angevins font bien les choses, et le souvenir de cette représentation décidera peut-être, espérons-le, M. et M^{me} Cifolelli à rester longtemps parmi nous. »

Nous avons mentionné, d'après le *Charentais* du 26 janvier, le vol de 20,000 fr. dont

un habitant de Vouvray (Indre-et-Loire), M. Doucet, avait été victime à Civray, dans un wagon du chemin de fer. Nous avons ajouté que, pendant le voyage, et avant la consommation de ce vol, il avait engagé une partie de cartes avec deux inconnus et qu'il avait perdu au jeu une somme considérable.

M. Doucet adresse à ce sujet une lettre rectificative de laquelle il résulte que, sur ce dernier point, les renseignements qui nous avaient été fournis étaient inexacts. Le fait du vol de 20,000 fr. n'est malheureusement que trop réel ; mais la somme qu'il portait en outre sur lui est restée en sa possession, et pendant le trajet il avait été simple spectateur de la partie concertée par les filous, ses voisins, pour attirer son attention et le dévaliser.

(Courrier de la Vienne.)

Nous n'avons pas cru devoir nous immiscer dans la polémique soulevée par un correspondant d'un journal de Nantes, relativement au naufrage du steamer anglais *Bedlington*, à propos duquel la population des Sables-d'Olonne a été accusée de manquer de courage.

Une telle accusation ne saurait atteindre les habitants de ce port de l'Océan. Dans maintes occasions, ils ont montré qu'ils savaient se sacrifier pour leurs semblables en péril. La catastrophe de leur bateau de sauvetage ne remonte pas à une date assez éloignée pour qu'elle soit déjà oubliée.

Pour remettre les choses dans leur véritable jour, l'*Indépendance*, de Nantes, a reproduit, d'après le *Journal des Sables*, le récit de la perte du *Bedlington*, ainsi que la lettre adressée au *Phare de la Loire* par le maire des Sables, qui justifient pleinement la population de cette localité.

La fin de l'article du *Journal des Sables* se termine ainsi :

« Telle est la vérité vraie, sans phrases prétentieuses et à effet qui n'ont pour but que de jeter l'ignominie au front d'une population que l'auteur de l'article ne connaît pas encore, et qui sait, quand il le faut, se dévouer sans en tirer vanité, tandis que tant d'autres se targuent d'un dévouement qu'ils n'ont pas. »

FOIRE D'ANGERS DU 11 FÉVRIER.

Les bœufs étaient moins nombreux qu'aux foires précédentes ; leurs prix sont toujours élevés.

Les vaches laitières sont surtout recherchées, et leur vente est facile.

La vente des bêtes à cornes, en général, était plus lente qu'aux foires précédentes, malgré certains achats pour le Nord et la Belgique.

Les porcs sont légèrement en baisse. Les bons chevaux, peu nombreux, ont été vendus avantageusement.

Le maire de la ville du Mans, sur la demande de MM. les bouchers, et en considération des difficultés qu'ils éprouvent à se procurer les bestiaux nécessaires à la consommation locale, vient de donner avis qu'il n'y aura pas cette année de concours d'animaux gras à l'abattoir, ni de promenade de ces animaux en ville à l'occasion du carnaval.

CONTRIBUTIONS DIRECTES. — ANNÉE 1873.

Le Maire de la ville de Saumur prévient ses concitoyens que les rôles des contributions — personnel — mobilier et foncier — sont déposés chez M. Vétault, percepteur, rue de Bordeaux, 50, pour y être mis en recouvrement.

Les réclamations seront reçues à la Sous-Préfecture de Saumur, pendant les trois mois qui suivront la date de la publication mentionnée sur les bordereaux (29 janvier 1873).

Les contribuables qui n'ont pas intégralement soldé leurs contributions de 1872 sont invités à se libérer dans le plus bref délai.

Mairie de Saumur, 29 janvier 1873.

Le maire, R. BODIN.

Dernières Nouvelles.

La séance publique d'aujourd'hui commencera par le scrutin pour le renouvellement des bureaux de l'Assemblée.

On remarquait la présence des agents chargés de veiller à la sûreté personnelle du chef de l'Etat.

C'est que M. Thiers était venu pour voter avec ses amis.

Le résultat du vote n'était pas connu au départ du courrier.

On abordera ensuite la discussion de la question des sucres.

La droite s'abstiendra au premier tour de scrutin pour l'élection du président. Pour les vice-présidents, elle portera MM. Benoist-d'Azy, Saint-Marc Girardin et Vitet, s'abstiendra sur M. Martel, et au second tour on portera M. de Larcy ou M. Buffet.

Les secrétaires admis sans discussion sont : MM. de Cazenove de Pradine, Desjardins et Blin de Bourdon. La droite s'abstiendra encore sur les noms de MM. Francisque Rives, Grivart et Voisin.

Le roi Amédée est parti hier pour le Portugal, accompagné d'une députation des Cortès. L'ambassadeur d'Espagne à Lisbonne a reçu l'ordre de venir recevoir le roi à la frontière.

Pour les articles non signés : P. GODERT.

ÉTAT-CIVIL du 16 au 31 janvier 1873.

NAISSANCES.

Le 16. — Adeline Page, rue de la Basse-Ile.

Le 20. — Joseph Saulon, rue de la Visitation.

Le 23. — Raymond Guignon, rue Bodin. — Joseph-Charles Lamy, à l'Hospice.

Le 25. — Augustine-Marie Pitois, rue de Fenet. — Edgard Lamazou, rue de la Maréchalerie.

Le 27. — Paul-Henri Péan, prairie d'Ofard.

Le 28. — Jules Fermagus, rue de la Petite-Douve.

Le 30. — Camille-Marcel Maréchal, rue Basse-Saint-Pierre. — Augustin-Eugène-Désiré Girault, rue de la Basse-Ile. — Estelle Hupon, à l'Hospice. — Augustine-Clémence Degré, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 31. — Adrienne Leroy, rue de la Fidélité. — Fernand-Louis Paterné, rue de Fenet. — Etienne Cocuau, route de Varrains.

MARIAGES.

Le 18. — Léon-Aristide Dézé, tourneur, et Célestine Fièvre, chapeletière, tous deux de Saumur. — Pierre-Joseph Beaupérin, champagniseur, et Caroline Charton, lingère, tous deux de Saumur. — Victor-Pierre Valais, couvreur, et Marie-Jeanne Lecoq, chapeletière, tous deux de Saumur.

Le 25. — Maximilien-Louis-Edmond Tarran, employé pharmacien, de Boulogne-sur-Mer, et Michelette Bussière, couturière, de Saumur.

Le 27. — Pierre Rougé, officier de cavalerie en retraite, et Victoire Chalot (veuve), sans profession, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 16. — Charlotte-Marie-Augustine-Thérèse Lambert, 2 ans 1/2, rue de la Petite-Douve.

Le 19. — Jean Bécharel, journalier, 63 ans, rue de Fenet. — Mathilde Malfé, rentière, 67 ans, rue de la Petite-Bilange.

Le 24. — Marie Malécot, 1 an, rue des Potiers.

Le 25. — Jacques-Auguste Leroy, cordonnier, 42 ans, rue Haute-Saint-Pierre. — Elisabeth-Thérèse-Alice Berhier, sans profession, 23 ans, épouse Pierre-Frédéric Bouic, rue de la Monnaie.

Le 26. — Eugène Guinrandy, 4 an, rue du Portail-Louis.

Le 27. — Léon Rousse, 6 mois, rue Royale. — Maurice-Joseph Chivert, 9 ans et demi, levée d'Enceinte. — Victor-Adolphe Gérardin, 15 ans, rue Traversière.

Le 28. — François Malécot, 5 ans, rue des Potiers.

Le 29. — Paul Marquette, rentier, 72 ans, Grand'Rue. — Marie-Françoise Urvois, 51 ans, couturière, épouse François Gogger, à l'Hospice.

Le 31. — Alphonse Froger, 3 mois, rue de la Chouetterie.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers. — Direction de M. CH. BONNESSUR.

Lundi 17 Février 1873,

Le Chevalier de Maison-Rouge

Drame historique à grand spectacle, en 5 actes et 13 tableaux, par Alexandre Dumas et Auguste Maquet. Bureaux, à 7 heures ; rideau, à 7 heures 1/2.

En vente chez Michel Lévy frères, éditeurs, rue Auber, 3, et boulevard des Italiens, 45, à la Librairie Nouvelle :

Beaumarchais et son temps, études sur la Société en France au XVIII^e siècle, par L. de Loménie (de l'Académie française), 3^{me} édition. Deux beaux et forts vol. gr. in-18 : 7 fr. — *Catherine d'Oermeire*, par Ernest Feydeau. Nouvelle édition. Un beau vol. gr. in-18 : 3 fr. 50 c. — *Jacquot sans oreilles*, par Alex. Dumas. Un vol. de la collection Michel Lévy : 4 fr. 25 c. — *Christiane*, comédie en quatre actes, en prose, par Ed. Gondinet. 4^{me} édition. Un beau vol. gr. in-18 : 2 fr. — *Le Père Gachette*, drame en cinq actes et huit tableaux, par Paulin Deslandes. In-4^o illustré : 50 c. — *Madame de Chamblay*, drame en cinq actes, par Alex. Dumas. In-4^o illustré : 50 c. — Envoi franco.

M. DE CONTY, l'auteur populaire des GUIDES-CONTY, vient de faire paraître à sa librairie, 410, rue de Richelieu, à Paris, un petit *Guide pratique des Postes et des Télégraphes*, que nous recommandons d'une manière toute spéciale à nos abonnés.

Ce petit volume, réclamé depuis longtemps par le public, contient non-seulement tous les renseignements sur la Poste et les Télégraphes, mais encore vous initie, au moyen d'une carte et d'une nomenclature alphabétique, à toutes les pertes que la

France a éprouvées dans son territoire, par suite de la guerre 1870-1871.

Pour recevoir ce Guide, envoyer un franc en timbres-poste à la librairie des GUIDES-CONTY, 410, rue de Richelieu, à Paris.



Quel est le meilleur des ferrugineux ? La réponse est facile : les pilules et dragées sont d'une déglutition difficile et traversent souvent l'estomac et les intestins sans être dissoutes : les poudres, pilules et sirops à base, soit de fer réduit, soit de lactate de fer, ou d'iodure de fer, noircissent les dents, en altèrent l'émail et provoquent la constipation. — Seul, le **Phosphate de fer de Leras** n'a aucun de ces inconvénients ; il est liquide, analogue à une eau minérale, sans goût ni saveur de fer, se mélange très-bien avec le vin, renferme dans sa composition les éléments des os et du sang, et est adopté par l'élite des médecins, pour la guérison des *maux d'estomac, pâtes couleurs, appauvrissement du sang*, auxquels les dames et les jeunes filles délicates sont si souvent sujettes. — Dépôt à Saumur, dans les bonnes pharmacies.

M. Eugène Deligny, dont les éditeurs Michel Lévy frères ont déjà publié quatre volumes, *l'Héritage d'un banquier, Mémoires d'un dissipateur, le Secret de M. de Boissonnange, le Talisman de Robert Nels*, vient de faire paraître chez les mêmes éditeurs une nouvelle et très-spirituelle satire des mœurs contemporaines en un volume, *la Grande Dame et la Normande*.

Sous ce titre : *Symphonies du cœur et Chansons de l'esprit*, M. le comte d'Osmond vient de publier, chez les éditeurs Michel Lévy frères, un choix très-distingué et très-délicat de nouvelles, auxquelles la passion prête ses cris les plus aigus et les plus désespérés.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalescière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Aucune maladie ne résiste à la douce *Revalescière Du Barry*, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 59,381.

Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (I-ère), 25 août.

Monsieur, — La Revalescière Du Barry m'a délivré d'une inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout ; je désirais la mort, j'avais des pensées de me suicider malgré que je n'eusse que trente ans. C'est la Revalescière, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a parfaitement rendu la santé.

F. PERRIOL, marchand.

Cure N° 62,845

Ecrainville (Seine-Inférieure), 27 novembre.

Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalescière Du Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc.

BOILET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 376 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Commerce, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 FÉVRIER 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	55	25	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	825	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	372	50	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	82	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	645	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	425	»	3 75
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	Crédit Mobilier	422	50	2 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	462	50	7 50
5 % Emprunt	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	975	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	89	10	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	377	50	2 50	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	211	»	»	Est, jouissance nov.	522	50	3 75	Orléans	272	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	389	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	880	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	271	25	»
— 1865, 4 %	445	»	2 50	Midi, jouissance juillet.	581	25	5	Est	270	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	274	»	»	Nord, jouissance juillet.	995	»	5	Nord	283	50	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	248	»	»	Orléans, jouissance octobre.	857	50	2 50	Ouest	268	50	»
— libéré	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	521	25	1 25	Midi	272	»	»
Banque de France, j. juillet.	4450	»	47 50	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	»	»	»	Deux-Charentes	250	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	600	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	717	50	6 25	Vendée	245	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	487	50	»	Société Immobilière, j. janv.	80	»	5				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	475	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 11 novembre).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	9 — 02 — — omnibus.	1 — 33 — — soir, —	4 — 13 — — express.	7 — 27 — — omnibus.
--	---------------------------------	---------------------	--------------------	---------------------	---------------------

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	8 — 20 — — omnibus.	9 — 50 — — express.	12 — 38 — — soir, omnibus.	4 — 44 — — —	10 — 30 — — express-poste.
--	---------------------	---------------------	----------------------------	--------------	----------------------------

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M^e CHASLE, notaire à Angers, rue Saint Blaise, 15, successeur de M^e MESTAYER.

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

En totalité ou par lots.

Premièrement.

LA BELLE TERRE DE SEMENCIÈRES

Située communes des Cerqueux et de Neuil-sous-Passavant, canton de Vihiers, arrondissement de Saumur.

Comprenant :

- 1^o Un corps de ferme, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation en très-bon état, terres labourables, vastes prairies et autres natures de terrains ;
 - 2^o Deux fourneaux à briques et à tuiles, avec terrains voisins contenant les gisements nécessaires pour la fabrication de ces produits ;
 - 3^o Trois grands bois-taillis, essence de chêne et châtaignier ;
- Le tout dans un seul tenant, contenant 124 hectares.

Deuxièmement.

UNE PRAIRIE

Située auprès de Thouarce.

Contenant environ 4 hectares. Cette prairie pourra être divisée.

S'adresser, pour les conditions et traiter, à M. MOTAIS, expert à Angers, rue David, 9, chargé de pouvoirs, ou à M^e CHASLE, notaire, dépositaire des titres de propriété. (55)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON

Rue de la Cocasserie, n° 14, à Saumur.

S'adresser à M^{me} veuve TASSE, qui l'habite. (48)

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. PINEAU aîné, ancien huissier à Doué-la-Fontaine, désirant retirer son cautionnement, fait la présente publication, conformément à la loi.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE PINEAU.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 5 février courant, le sieur Pineau, marchand à la Salle-de-Vihiers (Maine-et-Loire), a été déclaré en état de faillite ouverte ; M. Thoreau, Ernest, négociant à Saumur, a été nommé juge-commissaire, et M. Ludovic Proust, propriétaire à Saumur, syndic de la faillite.

Le greffier du Tribunal, CH. PITON.

(77)

Etude de M^e POULET, avoué à Saumur, Grand'Rue, n° 10.

A LOUER

De suite ou pour la Saint-Jean,

UNE MAISON

ET VASTES MAGASINS

Rue Saint-Jean, n° 44 et 46.

S'adresser audit M^e POULET. (53)

A VENDRE

D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.

S'adresser au bureau du journal.

LA PRESSE

123, Rue Montmartre, à Paris.

NOUVELLE RÉDACTION.

PRINCIPAUX COLLABORATEURS

Questions sociales, financières et économiques :

M. Michel Chevalier,

Membre de l'Institut.

Etudes politiques :

M. le vicomte de la Guéronnière.

Partie littéraire :

M. Camille Doucet,

Membre de l'Académie française ;

M. Victorien Sardou,

M. le baron Imbert Saint-Amand,

M. A. Nisard.

Critique des théâtres :

M. B. Jouvin.

Partie scientifique :

M. Louis Figuier.

Feuilletons — Romans :

Par les meilleurs auteurs.

Prix du numéro : 45 cent.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Trois mois, 16 fr. ; — six mois, 32 fr. ; — douze mois, 64 fr.

LA FRANCE ELEGANTE

ET

LE MONITEUR DES MODES DES DAMES ET DE L'ENFANCE

SE PUBLIE EN DEUX ÉDITIONS.

Bureau d'abonnements : 64, rue Sainte-Anne, Paris.

L'ÉDITION MENSUELLE

PARAISANT LE 15 DE CHAQUE MOIS, PUBLIE :

- 1^o 12 numéros grand in-8°, format de luxe ;
- 2^o 24 gravures de modes coloriées ;
- 3^o 12 patrons découpés de grandeur naturelle, de robes ou confections.

Prix d'abonnement :

Un an : Départements, 12 fr. ; six mois : 7 fr.

Envoyer un mandat sur poste au nom de M. MANTIN, directeur.

L'ÉDITION BI-MENSUELLE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, PUBLIE :

- 1^o 24 numéros grand in-8°, format de luxe ;
- 2^o 36 gravures de modes coloriées ;
- 3^o 12 planches de broderies et travaux ;
- 4^o 24 patrons découpés de grandeur naturelle de robes ou confections ;
- 5^o Plusieurs morceaux de musique inédite pour chant et piano ;
- 6^o Et une multitude de fantaisies en tapisserie, crochet, tricot, etc.

Prix d'abonnement :

Un an : Départements, 18 fr. ; six mois : 10 fr.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE D'ANGERS.

REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an. 5 fr. | Six mois. 2 fr. 75 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement.

On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

Saumur, imprimerie de P. GODET.